

## Réduction de l'impôt foncier provincial des entreprises

### Feuillet d' information

Le *Livre blanc : Améliorer le régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick* recommande la réduction de l'impôt foncier provincial des entreprises de 0,33 \$, le faisant passer de 2,186 \$ à 1,856 \$, sur une période de quatre ans.

Actuellement, le Nouveau-Brunswick a l'un des fardeaux d'impôt foncier les plus élevés au Canada pour les entreprises. Cette recommandation permettra de réduire l'importance de l'impôt foncier des entreprises et de favoriser l'investissement à long terme. Elle permettra également d'atténuer l'augmentation de l'impôt des entreprises situées dans les DSL et de réduire les impôts des entreprises situées dans les municipalités.

La réduction de 0,33 \$ de l'impôt foncier provincial des entreprises s'échelonnera à raison de 0,0825 \$ par an sur une période de quatre ans.

<b>Recommandation 5 : Réduire l'impôt foncier provincial sur les entreprises.</b>					
<b>Type de biens</b>	<b>Taux d'impôt foncier provincial</b>				
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Propriétés non résidentielles	2,1860 \$	2,1035 \$	2,0210 \$	1,9385 \$	<b>1,8560 \$</b>